AVIS PUBLIC

À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAUL-D'ABBOTSFORD

EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ :

Demande de projet particulier de construction, modification ou d'occupation d'un immeuble

CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE NO 638-2020

QU'il y a eu une séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford, le mardi, 12 août 2025 à 19 h à la salle du conseil au 980, rue Principale Est à Saint-Paul-d'Abbotsford.

UNE assemblée publique de consultation sur ledit projet de résolution aura lieu le :

26 août 2025, à 18h30 à la salle du conseil,

situé au 980, rue Principale Est, Saint-Paul-d'Abbotsford

L'OBJET du projet de résolution est :

De permettre l'aménagement d'un stationnement dont les usages sont récréatifs et agricoles, en dérogation au Règlement de zonage numéro 612-2018, pour le lot 3 519 050, rang de la Montagne.

Règlement de zonage numéro 612-2018

- Autoriser l'usage de classe R103 (récréatif extensive) pour l'utilisation d'un espace de stationnement agricole en continuité au stationnement du lot voisin.

QU'au cours de cette session, le conseil a statué sur la demande de projets particuliers de construction, modification ou d'occupation d'un immeuble fait par Martin Lavertu concernant l'aménagement d'un stationnement dont les usages sont récréatifs et agricoles pour le lot 3 519 050, rang de la Montagne;

QUE cette demande de projet particulier de construction, modification ou d'occupation d'un immeuble ne semble pas porter préjudice à autrui.

DONNÉ à Saint-Paul-d'Abbotsford, ce 13e jour du mois d'août deux mille vingt-cinq.

_____

Jean-Raphaël Cloutier

Directeur général

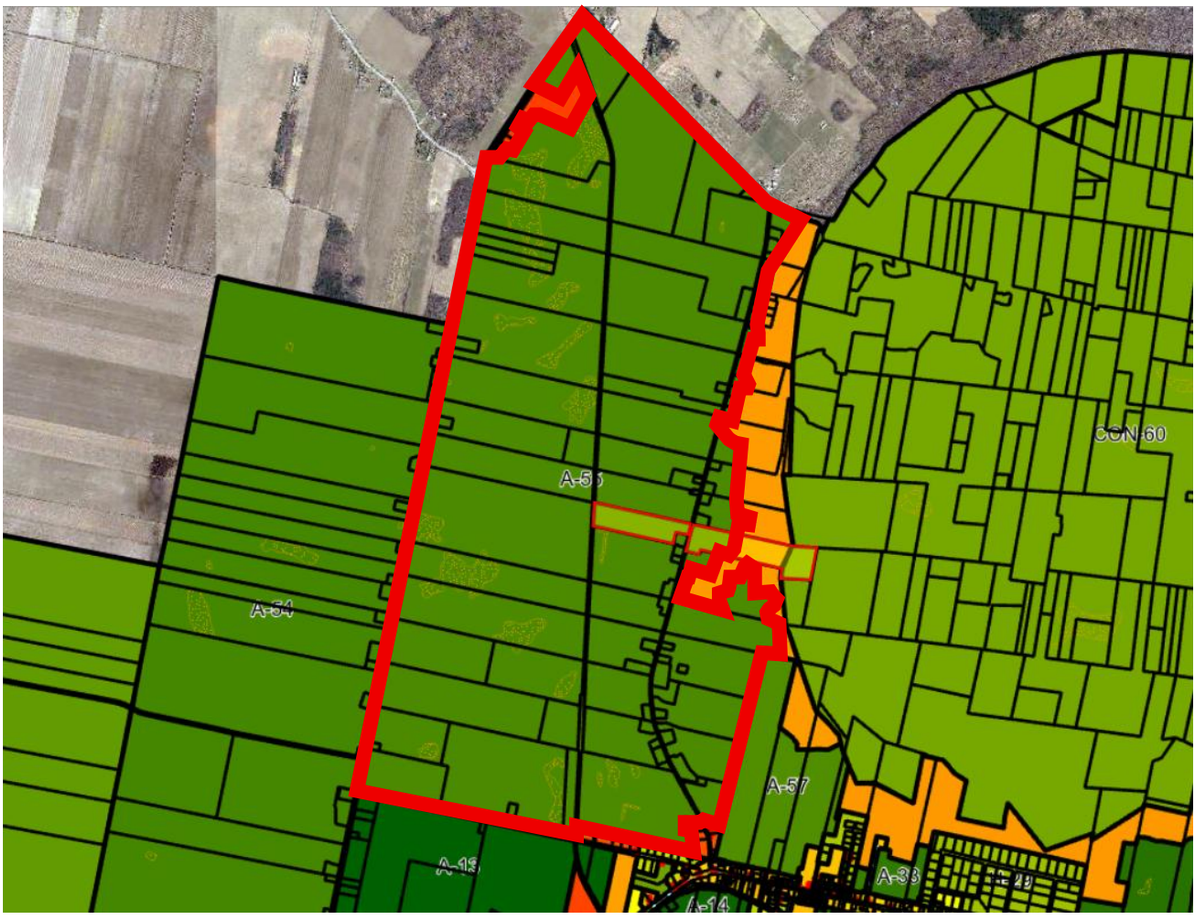

Zone visée : A-55.

Zones contiguës : A-54, SAD-56, PRO-58, A-57, SAD-46, H-47, SAD-52 et A-13.